

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

VibraGuard 07-111

Applicable jusqu'au : [02/11/2016]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie II

EN 388:2003



3221

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 03208176 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 03208176 émis par l'organisme notifié :

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 05/05/2008

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

VibraGuard 07-711

Applicable à compter du : [03/11/2016] et jusqu'à: [03/10/2018]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie II

EN 388:2016



3221B

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2016/1052 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2016/1052 émis par l'organisme notifié :

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 03/11/2016

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

ActivArmr[®] 07-111

Applicable à compter du : [04/10/2018]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie II

EN 388:2016



3221B

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1743 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2018/1743 émis par l'organisme notifié :

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 04/10/2018